



**MUNICIPALITÉS  
RIVERAINES  
du lac Mégantic**

*Unies pour la santé du lac*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Pour diffusion immédiate

### **Le lavage des bateaux sera obligatoire mais gratuit cet été aux abords du lac Mégantic et du lac Aux Araignées**

---

Piopolis, le mercredi 10 avril 2024 – Bien que le lavage des embarcations demeure obligatoire en tout temps cet été, les barrières de protection autour du lac Mégantic et du lac Aux Araignées devront rester ouvertes pour la saison 2024. Dû à une situation hors de leur contrôle, les Municipalités riveraines du lac Mégantic ne pourront pas cette année procéder au renouvellement et à la vente de cartes annuelles, donc le lavage des embarcations sera offert gratuitement toute la saison, et ce, aux 3 stations de lavage situées au rond-point à Nantes ou au parc riverain Sachs-Mercier à Frontenac.

Les Municipalités riveraines du lac Mégantic, soit Frontenac, Lac-Mégantic, Marston et Piopolis étaient sur le point de démarrer la 3<sup>e</sup> saison du système automatisé de lavage d'embarcations, fonctionnant avec un code QR que les propriétaires d'embarcations se procurent en lavant leur bateau. Le projet a mobilisé toute la région autour de l'importance de protection des lacs, et les municipalités en sont fières. Cependant, elles sont aujourd'hui contraintes d'annoncer qu'elles doivent mettre une pause au système d'automatisation et intenter une poursuite judiciaire contre la compagnie Orbility Canada, fournisseur de service derrière le concept d'automatisation des stations de lavage. « Depuis la saison dernière, l'équipe d'Orbility ne nous offre plus le service requis et attendu », explique Peter Manning, président des Municipalités riveraines du lac Mégantic. « À l'été 2023, les problèmes techniques se sont mis à être de plus en plus fréquents et dans les derniers mois, malgré nos demandes incessantes pour préparer la saison 2024, les équipes municipales sont restées sans réponse ».

Le 27 février dernier, les municipalités riveraines ont dû déposer une mise en demeure conjointe contre Orbility afin d'obtenir les données sources servant à l'opération de tout le système informatique. « Malheureusement, rien n'a bougé. C'est pourquoi nous avons décidé d'aller plus loin pour faire reconnaître nos droits et protéger le projet », renchérit Claude Roy, maire de Marston. Le 5 avril dernier, c'est donc une demande introductive d'instance en injonction interlocutoire et permanente et en dommages-intérêts qui a été signifiée contre la compagnie fautive.

Les municipalités riveraines réclament que leur soient remis les données des utilisateurs, les codes-sources et les données requises pour opérer le logiciel de contrôle de même que les bornes aux descentes de bateaux et aux stations de lavage, afin de limiter au minimum la période durant laquelle elles ne pourront contrôler les accès au lac Mégantic et au lac Aux Araignées pour les embarcations sur remorque.

« Des énergies remarquables ont été prodiguées par les municipalités, leurs partenaires et les citoyens dans les dernières années et il n'est pas question qu'on baisse les bras », ajoute Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic. « Les lacs sont notre richesse collective, nous voulons faire tout le nécessaire pour que la situation se résorbe dans les meilleurs délais ».

### **Une mobilisation qui demeure solide et importante**

Au fil des dernières années, les efforts consentis ont mené à une diminution drastique du volume arraché de myriophylle à épis, une espèce aquatique envahissante, des acquis qui demeurent fragiles. C'est pourquoi les municipalités riveraines, malgré la situation, s'engagent à poursuivre les actions de sensibilisation et l'ensemble de leurs actions. Cette année encore, une surveillance accrue des rives sera faite via un inventaire complet des lieux achalandés du lac Mégantic. Au besoin, les équipes procéderont à de l'arrachage. Les municipalités riveraines n'ont jamais été aussi engagées et lancent ainsi un appel à la solidarité pour poursuivre cette mobilisation, malgré la situation désolante dans laquelle les place la compagnie Orbility.

Tous espèrent que les efforts collectifs des dernières années ont fait une grande différence dans la sensibilisation de la population. « Pour encourager le maintien des bonnes habitudes, nous avons pris la décision de rendre le lavage gratuit cette année », lance Gaby Gendron, maire de Frontenac qui espère que la majorité des propriétaires d'embarcation continueront de faire le nécessaire pour limiter la propagation d'espèces envahissantes, le temps que des solutions de remplacement pour le système informatique soient trouvées. « C'est entre autres pour eux, les propriétaires d'embarcation et propriétaires, que nous voulons des lacs en santé ».

Enfin, le règlement municipal des quatre municipalités riveraines demeure donc en vigueur et le lavage des embarcations sur remorque demeure obligatoire avant leur entrée au lac Mégantic et au lac Aux Araignées. Des vérifications seront faites régulièrement et des amendes pourraient être remises aux contrevenants. « Nous vous remercions de contribuer à maintenir les lacs Mégantic et Aux Araignées en santé ! », conclut Peter Manning.

Source :           Emmanuelle Fredette  
                          Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Piopolis  
                          (819) 583-3953, poste 202